

École Ste-Thérèse

Guide des parents

2021-2022



Engagés dans la
réussite

École Sainte-Thérèse

Bienvenue dans ton école

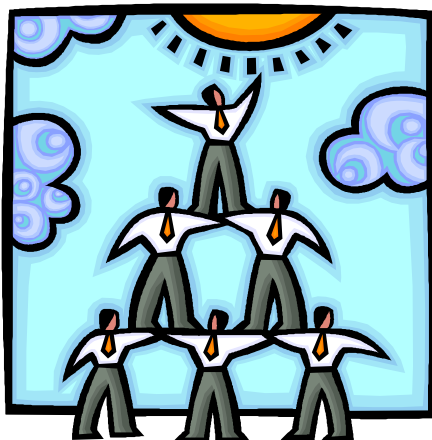
Nous sommes heureux de t'accueillir et nous te souhaitons une année remplie de succès scolaires.



Cette année, ce guide t'accompagnera et te rappellera ce qui est nécessaire pour l'école. Tu y trouveras le code de vie et les informations qui te seront utiles.

Regarde avec tes parents cet outil qui sera un moyen d'information sur la vie à l'école. Conserve ce guide précieusement afin de pouvoir t'y référer au besoin.

Nous sommes heureux de t'accompagner tout au long de l'année et nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec tes parents pour ta réussite.



L'équipe école

Le personnel de l'école

Direction – Conciergerie - Secrétariat	
Marie-Noelle Côté, direction Manon Chicoine, secrétaire	Yves Paquette, concierge Paul Mercier, ouvrier d'entretien
Préscolaire	Indigo
Marie-Ève Boulay Scott Vanessa Ménard Julie Vincent	Julie Pineault
Indigo	1^{re} année
Marie-Pier Dunn	Josiane Bergeron / Theresa Enright Liette Boudreau
2^e année	3^e année
Marlène Leduc Chantal Ledoux / Claude Simard	Claudie Rioux / Theresa Enright Lison Mailly / Theresa Enright
4^e année	5^e année
Sasha Paquette Julie Lareau	Éric Gignac / Claude Simard Geneviève St-Martin
6^e année	
Bianca Falardeau Anne-Marie Jeanson	
Spécialistes et services complémentaires	
Marie-Ève Poulin, orthopédagogue Marie-Josée Poirier, orthopédagogue Catherine Daoust, éducation physique Patrick Jr Laplante, éducation physique Émilie Fortin, anglais Geneviève Hamel et Julie Valois, musique Patrick Vaudry, art dramatique Alex Bellerose, Francisation Gilles Lapointe, Psychologue	Yannick Bourdouxhe, Psychoéducateur Mélanie Mongeau, Orthophoniste Maggie Lambert, TES Indigo Marie-Andrée Phaneuf, TES Indigo Caroline Rioux, TES école Audrey Jeanson, TES école Cynthia Caron, PEH Julie Gravel, PEH Lise Gnoccini, PEH Hélène Desroches, ortho. hybride Esther Miquelon, TES hybride Pauline Thibault Jalbert, SASEC
Service de garde - Surveillance	
Sophie Lussier, responsable Manon Lacasse Céline Paiement	Josée Montagne Rachel Poirier Danielle Gaudet Eugenia Plouffe

Clientèle scolaire : Environ 331 élèves			
Préscolaire :	3 groupes	1 ^{re} année :	2 groupes
2 ^e année :	2 groupes	3 ^e année :	2 groupes
4 ^e année :	2 groupes	5 ^e année :	2 groupes
6 ^e année :	2 groupes	Indigo :	2 groupes

Horaire

Élèves du préscolaire

AM :	Entrée des élèves :	8 h 17
	Sortie :	11 h 53
PM :	Entrée des élèves :	12 h 58
	Sortie :	14 h 14

Élèves de 1^{re} à la 6^e année

AM :	Entrée des élèves :	8 h 17
	Sortie :	11 h 53
PM :	Entrée des élèves :	12 h 58
	Sortie :	15 h 27

Surveillance

Pour des raisons de sécurité, les enfants qui ne sont pas transportés par autobus et qui ne fréquentent pas le service de garde **arrivent seulement pour 8 h 02 le matin, moment où débute la surveillance.**

Pour ceux qui dînent à la maison, **le retour à l'école se fait seulement après 12 h 54.**

Si votre enfant est sur la cour avant les heures de surveillance, il demeure sous votre entière responsabilité.

En cours de journée, s'il doit quitter l'école, il doit être muni d'un **billet explicatif** signé de la main des parents. Par mesure de sécurité, sur les heures du secrétariat, veuillez récupérer votre enfant au secrétariat. Le midi, s'il a l'habitude de dîner à l'école, votre enfant doit avoir un billet signé de votre part l'autorisant à quitter l'école.

Le conseil d'établissement

Par la loi, chaque école doit élire son conseil d'établissement avant le mois d'octobre de chaque année scolaire. Ce conseil est formé de parents élus par leurs pairs, de la direction, d'enseignants, de la responsable du service de garde et d'un membre du personnel de soutien.

La date retenue pour la formation du conseil d'établissement est le 8 septembre lors de l'assemblée générale annuelle des parents.

Projet éducatif

Les principales valeurs de notre projet éducatif sont le dépassement de soi, l'estime de soi et le respect. L'école Ste-Thérèse vise à développer le plein potentiel des jeunes tant sur le plan personnel que scolaire. Notre slogan est *Engagés dans la réussite* car nous croyons que tous les intervenants ont un rôle à jouer dans la réussite de nos élèves.

Orientations	Nos objectifs
1. Accroître la réussite des élèves dans les matières de base.	a. Améliorer les compétences en écriture dès la 6 ^e année du primaire. b. Améliorer le taux de réussite en mathématiques.
2. Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire.	a. Augmenter le % de satisfaction des élèves par rapport à leur sentiment de sécurité à l'école. b. Augmenter la variété et la fréquence des activités physiques et culturelles offertes aux élèves.

Période du dîner



Tous les élèves peuvent dîner à l'école. Ils sont inscrits soit au service de garde ou à la surveillance midi. Sinon, ils dînent à la maison.

Horaire des repas :

11 h 53 à 12 h 26 : dîner du 1^{er} groupe (préscolaire, 1^{ère}, 3^e, 5^e)

12 h 26 à 12 h 58 : dîner du 2^e groupe (2^e, 4^e et 6^e année)

Nous n'avons pas de micro-ondes à l'école, donc il faut prévoir un thermos pour les repas chauds.

Allergies sévères : Il est interdit d'inclure dans la boîte à lunch tout aliment contenant des arachides, des noix ou des amandes. Cette interdiction est valable en tout temps.

Alimentation

La gomme, le chocolat, les bonbons, les boissons gazeuses, les Mr Freeze, les croustilles et les rouleaux aux fruits sont interdits sur le territoire de l'école. Par contre, lors d'un événement particulier (Halloween, Noël, Pâques, fin d'année, fête ...), l'enseignant (e) peut donner à l'enfant une permission spéciale.

Absence de l'élève

Pour la sécurité de votre enfant, il est important de motiver son absence le matin. La déclaration des absences de tous les élèves devra être faite soit par un appel au secrétariat de l'école (450-263-5841 poste 43001) ou par l'application mParent (Portail Parent).

Changement d'adresse ou téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, **vous devez aviser l'école immédiatement** afin d'assurer la sécurité de votre enfant en cas d'urgence.

Effets personnels

L'école ne se rend pas responsable des jouets, iPod, cellulaires, jeux électroniques, casques de vélo ou tout autre jouet que votre enfant pourrait apporter à l'école et elle se réserve le droit de confisquer les articles personnels jugés inutiles ou dangereux. Conformément au code de vie de l'école, les objets personnels (ballon, jouets, cartes, matériel informatique, etc.) sont permis à l'école uniquement lors de permissions spéciales.

Code vestimentaire

En tout temps, la tenue doit être propre, soignée et décente. Il est interdit de porter des vêtements déchirés, trop courts ou reliés à la violence. Durant la saison chaude, le port du bermuda ou du short mi-cuisse est permis. Les vêtements à bretelles spaghettis ou les camisoles échancrées sont défendus. Pour la sécurité, lors des déplacements et des récréations, les élèves doivent porter des souliers ou sandales avec attaches à l'arrière. La casquette est interdite dans les locaux de l'école. Durant la saison froide, les élèves doivent s'habiller chaudement et porter des bottes d'hiver. Durant les saisons intermédiaires, ils doivent être habillés adéquatement selon la température, idéalement avec des vêtements multicouches. Un thermomètre vestimentaire sera fourni à tout le monde (école et maison) afin d'identifier les vêtements appropriés à la température. On encourage d'avoir 2 paires de souliers (une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur).

Il est important d'écrire le nom de l'enfant sur ce qui lui appartient sans oublier l'uniforme d'éducation physique.

Visite à l'école

Lorsque vous vous présentez à l'école, **le port du couvre-visage est obligatoire**. Vous devez sonner au secrétariat et vous présenter en disant la raison de la visite. Par la suite, vous vous dirigez immédiatement au secrétariat de l'étage. Si vous désirez rencontrer l'enseignant (e) ou la direction, il faut prendre rendez-vous, sinon vous risquez de vous déplacer inutilement. **Pour des raisons de sécurité, personne ne doit circuler librement dans les corridors ou sur la cour de l'école sans permission.**

De plus, en fin de journée, nous vous demandons de ne pas attendre votre enfant **à l'intérieur de l'école ni à l'avant de l'école**. Il faut l'attendre derrière, **sur la rue John**. Seulement les enfants qui fréquentent le service de garde et les élèves de la maternelle qui terminent à 14h14 peuvent utiliser la porte avant de l'école.

Maladie

En cas de maladie contagieuse, suivez les recommandations de votre médecin. Nous considérons que tous les élèves présents à l'école peuvent aller aux récréations à l'extérieur. **Aucun médicament ne sera administré sans le formulaire d'autorisation signée de la part des parents.**

Bris ou perte de matériel

En application de la politique du centre de services scolaire, les parents d'un enfant qui perd ou brise volontairement ou par négligence le mobilier, les manuels scolaires, volumes de bibliothèque ou tout article appartenant à l'école devront en assumer les coûts de réparation ou de remplacement.

Vacances familiales en cours d'année

C'est un choix des parents d'exempter leur enfant de plusieurs journées de classe au cours de l'année scolaire (voyage, visite à l'extérieur...). Par conséquent, l'école n'a pas l'obligation de prévoir ou de planifier des tâches pédagogiques pour les absents.

Il revient donc à vous et à votre enfant de vous assurer que la matière ou les notions manquées durant l'absence soient récupérées.

Service de garde

Le service de garde est ouvert tous les jours et lors des journées pédagogiques ou de tempête. Les élèves fréquentant le service de garde sont soumis à la même réglementation que tous les autres. Toutefois, le service de garde a son propre système de communication aux parents.

Fermeture de l'école

Lors de tempête de neige ou verglas rendant la circulation des autobus non sécuritaire, nous vous invitons à consulter à compter de 6h30 le site internet de la commission scolaire ou à écouter la radio ou la télévision aux stations suivantes :

- M105 FM/Facebook
- M105
- Cogeco Diffusion
- Ici.radio-canada.ca/tempete
- Rouge FM
- leTéléjournal Estrie (Radio-Canada)
- Salut Bonjour (TVA)

Vous pouvez également utiliser votre téléphone cellulaire et inscrire le mot « école » par messagerie texte au numéro : (450) 900-0105. Vous recevrez alors une réponse automatique indiquant que tout se déroule normalement ou qu'il y a fermeture des écoles.

*Frais de messagerie selon votre forfait.

Transport par autobus

Nous vous demandons de prendre connaissance des informations que vous avez reçues du service du transport. La politique du transport s'applique tout au long de l'année et elle est gérée par le service du transport de la commission scolaire.

Modalités de suivi au code de vie

Afin d'assurer un climat de vie sain, sécuritaire et bienveillant, l'école Sainte-Thérèse a mis en place un code de vie renouvelé.

À l'école Sainte-Thérèse, nous ferons la promotion de comportements socialement acceptables soit le respect de soi-même, des autres en gestes et en paroles et du matériel. Seront donc sanctionnés de façon rigoureuse les comportements de non-respect et les gestes violents.

Afin de mieux sensibiliser les élèves, les règles de vie et les comportements attendus seront expliqués régulièrement aux élèves soit en début d'année, lors des changements de saison et au retour de longs congés.

Lors d'un manquement au code de vie, l'intervenant verra à faire le suivi avec l'élève fautif (avertissement, modélisation du comportement attendu, discussion, médiation, récréation encadrée ou communication directe avec le parent au besoin) et l'enseignant(e) sera avisé(e) par un billet de communication interne.

Pour toute répétition d'un comportement inadéquat ou pour un geste portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre élève ou d'un adulte (manque de respect grave ou violence physique) les parents des élèves fautifs seront informés par l'enseignant ou par la direction. Cet avis pourra être transmis par écrit, par courriel ou par téléphone. La collaboration des parents sera alors sollicitée pour éviter une récurrence du comportement inapproprié. Une situation grave pourrait entraîner une suspension à l'interne ou à l'externe.

Code de vie

➤ Avis de comportement majeur

Toute violence physique envers l'adulte est interdite.

Toute violence envers un autre élève est interdite.

L'impolitesse majeure envers l'adulte est interdite.

➤ Avis de comportement mineur

J'évite les jeux de lutte, le chamaillage.

Je collabore avec tous les intervenants de l'école.

Je parle respectueusement aux élèves et aux intervenants de l'école.

Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition.

➤ Avertissements pouvant devenir des avis de comportements

Je circule calmement et en silence dans l'école.

Je suis ponctuel.

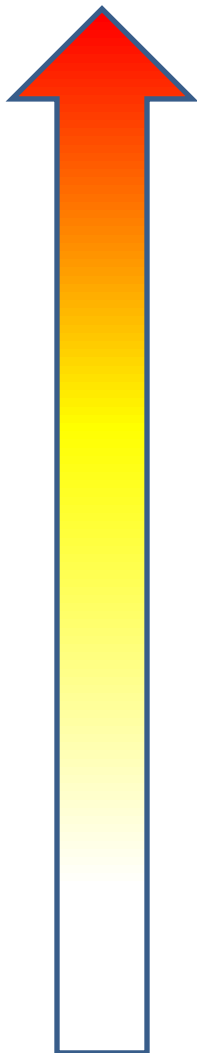
Je porte des vêtements appropriés à la vie scolaire (code vestimentaire) et à la température extérieure.

J'apporte des collations santé. La gomme, les bonbons, chips, etc. sont interdits sauf lors d'occasion spéciale.

Je laisse à la maison les objets personnels (ballon, matériel électronique, etc.) sauf en cas d'occasion spéciale.

Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang.

Je ne lance pas d'objets (roches, balles de neige, etc.).



Informatique

Code d'éthique à respecter par les élèves

Pour naviguer de façon sécuritaire sur Internet ou pour concevoir un site Web sans risque, voici quelques règles de sécurité à mettre en pratique.

@ Les renseignements personnels

Dans le cadre d'une activité pédagogique sur Internet, informe-toi auprès de ton enseignant (e) avant de fournir des renseignements personnels. Rappelle-toi qu'il est défendu de remplir des formulaires sur Internet à moins d'une acceptation formelle de la part de ton enseignant (e). Aussi, ne communique pas de renseignements personnels sur toi ou d'autres personnes.

@ Les messages

Demeure respectueux et n'envoie jamais de messages insultants ou agressifs.

@ Naviguer sur Internet

***** Tu peux seulement naviguer sur les sites qui se trouvent enregistrés dans les signets de ton enseignant(e). Si tu arrives sur un site qui te fait peur, qui te semble douteux ou offensant, avertis tout de suite l'enseignant (e) ou l'adulte responsable.**

Ne crois surtout pas tout ce que tu liras sur Internet. Vérifie la source de l'information et demande à un adulte de confirmer le tout.

@ Le courrier électronique

En accord avec ton enseignant (e), tu peux vérifier s'il y a des messages reçus au courrier électronique de la classe, mais tu dois toujours attendre l'autorisation avant d'ouvrir un fichier.

@ Le contrat

Maintenant que tu as bien compris les règles, nous te demandons de signer un petit contrat avec tes parents qui t'engagera à respecter ce code d'éthique tout au long de l'année. Un exemple de contrat se trouve à la fin du présent document. La version à signer sera remise par l'enseignant (e) en début d'année.

Politique sur l'usage des livres mis à la disposition des élèves

Bibliothèque

Cette période est intégrée à l'horaire des enfants. Sous la surveillance de son titulaire, l'élève se documente, complète une recherche ou consacre son temps à la lecture. La gestion de la bibliothèque est confiée aux enseignant (e)s aidés de parents bénévoles.



(livres de classe, en expérimentation et de bibliothèque)

Face au coût élevé de tous les livres et dans le but d'encourager les utilisateurs à conserver propres les livres dont ils font l'usage, nous appliquerons la politique suivante :

Tout livre qui sera perdu, brisé ou abîmé à la suite d'un usage abusif ou d'une négligence sera facturé au coût du remplacement.

Dans le but d'assurer le meilleur état de conservation à tous les volumes, nous demandons de faire usage d'un sac d'école lors du transport des livres à la maison.

1. Contrat pour les élèves

J'ai lu les règles de l'école et je m'engage à les respecter.
Je m'engage à respecter le matériel et les livres mis à ma disposition.

Mon enseignant (e) m'a expliqué et j'ai compris le code d'éthique à respecter lorsque je navigue sur Internet à l'école.

Par le présent contrat, je m'engage à respecter les règles du code d'éthique en informatique et à ne jamais fournir de renseignements personnels sans en avoir reçu l'autorisation.

Le non-respect du code d'éthique peut entraîner, pour moi, une suspension de l'accès à Internet et au courrier électronique pour une période déterminée.

Signature de l'élève : _____

Date: _____

Classe : _____

2. Contrat et autorisation pour les parents

Code de vie (règles de l'école) Je les ai lues et j'accepte la procédure d'interventions ainsi que les conséquences aux manquements et je m'engage à collaborer avec l'école.

Livres Nous avons pris connaissance de la politique sur l'usage des livres et nous la respecterons.

Internet J'autorise mon enfant à naviguer sur Internet dans le cadre des activités et des travaux de la classe ou de l'école. Nous avons pris connaissance du code d'éthique.

Photos Nous autorisons le personnel de l'école à utiliser les photos ou les vidéos, pris par les membres de l'école, sur lesquels notre enfant figure à des fins pédagogiques, des projets de classe ou d'école.

Ouvres Nous autorisons le personnel de l'école à utiliser les œuvres ou travaux réalisés par notre enfant à des fins pédagogiques, des projets de classe ou d'école.

- ★ Par cette autorisation, nous renonçons à toute rémunération ou réclamation de quelque nature que ce soit contre l'école Sainte-Thérèse ou la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour une telle utilisation.

Signature du parent/tuteur : _____ Date: _____

Nos services professionnels



École Sainte-Thérèse

Orthophonie

Psychoéducation

Psychologie

Services offerts par l'école (au besoin)

- ❖ Animateur de vie spirituelle et communautaire (AVSEC) : Ateliers en classe sur le développement personnel
- ❖ Francisation : Intégration des élèves immigrants
- ❖ Infirmière (CLSC) : Dépistages visuels, information sur la santé (notamment les poux et la vaccination)....
- ❖ Orthopédagogie : Soutien sur le plan des apprentissages
- ❖ Orthophonie : Difficultés langagières
- ❖ Préposé (e) aux élèves handicapés (PEH) : Soutien aux élèves avec des incapacités physiques
- ❖ Psychoéducation : Soutien aux élèves avec des difficultés d'adaptation ou de comportement
- ❖ Psychologie : Soutien aux élèves avec des difficultés d'apprentissage et d'adaptation

Éducation spécialisée (TES) : Soutien direct aux élèves en difficultés pour appliquer les moyens proposés pour faciliter le fonctionnement scolaire

Orthophonie

Que fait l'orthophoniste scolaire ?

L'orthophoniste fait le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole. Le professionnel détermine le plan de traitement et le plan d'intervention orthophonique à mettre en place dans un but rendre l'élève le plus fonctionnel possible et lui permettre de faire les apprentissages scolaires.

De façon plus concrète

- ❖ Évaluation orthophonique pour préciser les difficultés langagières et de communication de l'élève et ses besoins : utilisation d'outils d'évaluation normés ou non, entrevues, observations, analyse et interprétation des données, rédaction de rapport.
- ❖ Participation avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève.
- ❖ Participation aux rencontres du comité d'intervention.
- ❖ Soutien et conseil à l'enseignant (e).
- ❖ Intervention et consultation auprès des élèves, de groupes d'élèves ou de parents.
- ❖ Référence à des partenaires externes (CLSC, pédopsychiatrie, médecin, CMR, CRDI, etc...)

Motifs de référence

- ❖ Difficultés langagières : compréhension d'ordre général, difficultés de prononciation, phrases mal construites à l'oral, vocabulaire limité, difficulté à utiliser les mots connus, capacités réduites d'expliquer et/ou de raconter des choses, discours décousu.
- ❖ Difficultés de communication : non-respect des règles de conversation (tours de parole, respect du sujet, situer l'autre quand on parle...), difficultés à entrer en relation avec autrui.
- ❖ Difficultés motrices : dyspraxie verbale

Il est à noter que l'orthophoniste en milieu scolaire **n'intervient pas** sur le bégaiement, les problèmes de voix ou encore les problèmes à avaler la nourriture.

Que se passe-t-il par la suite ?

Une fois le processus d'évaluation complété, les parents sont invités à une rencontre afin de discuter des résultats de l'évaluation. Différents moyens sont alors proposés afin de favoriser le cheminement scolaire de l'enfant. Le tout se fait dans un climat de collaboration famille-école.

Psychoéducation

Que fait le psychoéducateur scolaire ?

Le psychoéducateur fait de la prévention, le dépistage, l'aide et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou de comportement dans le but de les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

De façon plus concrète

- ❖ Dépister et évaluer les besoins afin de prévenir et intervenir.
- ❖ Développer chez l'élève la capacité à résoudre des conflits et/ou des difficultés relationnelles.
- ❖ Observer les élèves pour déterminer des interventions appropriées.
- ❖ Soutenir et conseiller l'élève, le parent et le personnel scolaire et proposer des moyens et interventions adaptés.
- ❖ Participer à l'élaboration et la révision du plan d'intervention et/ou du plan d'action avec les partenaires du milieu.
- ❖ Participer aux rencontres du comité d'intervention.
- ❖ Offrir des suivis en rencontre individuelle et/ou de sous-groupe à court, moyen ou long terme selon le besoin.

Motifs de référence

- ❖ Timidité
- ❖ Victime d'intimidation ou intimidateur
- ❖ Difficulté dans ses relations (s'exprime avec violence ou malhabile)
- ❖ Comportement d'opposition
- ❖ Difficulté d'intégration
- ❖ Faible estime de soi
- ❖ Difficulté à exprimer adéquatement ses émotions
- ❖ Difficulté d'adaptation suite au vécu d'une situation difficile (séparation des parents, décès d'un proche, déménagement, etc.)
- ❖ Etc.

Pourquoi la psychoéducation et dans quel but ?

Mettre en place des moyens afin que l'enfant améliore son comportement de façon positive et ainsi développer son bien-être personnel.

Psychologie

Que fait le psychologue scolaire ?

Le psychologue fait de la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

De façon plus concrète

- ❖ Évaluation psychologique pour préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins : utilisation d'outils psychométriques, entrevues, observations, analyse et interprétation des données, rédaction de rapport.
- ❖ Participation avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève.
- ❖ Participation aux rencontres du comité d'intervention.
- ❖ Soutien et conseil à l'enseignant (e).
- ❖ Intervention et consultation auprès des élèves, de groupes d'élèves ou de parents.
- ❖ Intervention en situation de crise.
- ❖ Référence à des partenaires externes (CLSC, pédopsychiatrie, médecin, travailleuse sociale, etc.).

Motifs de référence

- ❖ Difficultés d'apprentissage : compréhension d'ordre général, lecture, écriture, mathématique, dyslexie, trouble d'apprentissage spécifique, trouble du déficit de l'attention.
- ❖ Difficultés de comportement : trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité, trouble d'opposition, trouble des conduites.
- ❖ Difficultés personnelles : estime de soi, relations sociales, problématique liée à la personnalité et/ou la santé mentale.
- ❖ Difficultés associées à un retard intellectuel.

Que se passe-t-il par la suite ?

Une fois le processus d'évaluation complété, les parents sont invités à une rencontre afin de discuter des résultats de l'évaluation. Différents moyens sont alors proposés afin de favoriser le cheminement scolaire de l'enfant. Le tout se fait dans un climat de collaboration famille-école.